



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 10 MARS 2026 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES, MAIRESSES ET REPRÉSENTANT SUIVANTS :

MESDAMES

- MARYSE BERNARD, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GABRIELLE BRISEBOIS, Ville de Montmagny
- CHANTAL CÔTÉ, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- CHANTAL GODIN, municipalité de Berthier-sur-Mer
- SYLVIE LAPOINTE, municipalité de Lac-Frontière
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- GUY BOIVIN, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DUMAS, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- MATHIEU THERRIEN, représentant de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MAX-LAURENT VIDAL, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. BRUNO GAGNÉ, PRÉFET SUPPLÉANT DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2026-03-01

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 10 février 2026
4. RENCONTRES
 - 4.1 Mars 2026 : Alliance de l'énergie de l'Est, CRECA (Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches)
 - 4.2 Avril 2026 : Dévoilement Prix du patrimoine 2026 de la MRC, Mme Martine Leullier, directrice, CLD et Mme Caroline Gimbert, directrice, Carrefour Région Montmagny (Carrefour Jeunesse Emploi (CJE))
 - 4.3 Mai 2026 : Mme Cynthia Lavoie, directrice, CECM, M. Carl Provencher, évaluateur agréé et Mme Isabelle Normand, Communications, MRC
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.1.1 Résultat ouverture soumission – Refinancement 1 749 000 \$
- 5.1.2 Avis de motion – Abrogation du Règlement N° 2025-123
- 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Volet sportif – Entente Promutuel
 - 5.2.2 Volet sportif – Entente avec le CSSCS pour la contribution du milieu
 - 5.2.3 Adoption du Règlement d'emprunt N° 2026-126 décrétant une dépense n'excédant pas 7 825 000 \$ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de Complexe culturel et sportif du CSSCS
 - 5.2.4 Dossier commandites
- 5.3 Fonds régions et ruralité – FRR 2 (nouveau)
 - 5.3.1 Adoption du cadre d'intervention
- 5.4 Ancien FRR Volet 2 – Projet Affichage
- 5.5 SCRSI2
 - 5.5.1 Plan de travail – État d'avancement
 - 5.5.2 Vision MEC Service incendie
- 5.6 Édifice Amable-Bélanger - Location
- 5.7 Atelier collaboratif sur la gouvernance municipale de l'IA
- 5.8 CSSCS – Plan triennal 2026-2027 et suivantes – Report de la rencontre de mars 2026 à une date ultérieure
- 5.9 Premiers répondants
- 5.10 Gestions des matières résiduelles (GMR) - Approbation sous-traitance
- 5.11 Note d'information – Calendrier des exercices PAC pour l'année 2026-2027
- 5.12 Statistiques numériques 2025
- 5.13 Nomination au CA de l'Office d'habitation de Montmagny-Bellechasse (OHMB)
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage récréation commerciale intérieure dans la zone CcM-29 et de modifier la définition de l'usage des articles 4.6.2.2 et 4.6.2.10
 - 6.1.2 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage « Restauration » dans la zone CcM-4
 - 6.1.3 Sainte-Lucie-de-Beauregard – Règlement de citation de l'église N° 206-2024
 - 6.1.4 Ville de Montmagny - Projet particulier 212-214 avenue Roy
 - 6.2 Culture et patrimoine
 - 6.2.1 Programme d'ententes en patrimoine (PEP) – Demande supplémentaire
 - 6.2.2 Inventaire bâtiments patrimoniaux – Ville de Montmagny
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Réaffectation de fonds – FRR Volet 2
 - 6.3.2 Réaffectation de fonds – FRR Volet 4
 - 6.4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.4.1 Projets d'acquisition de connaissances du PADF 2022-2023
 - 6.5 Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent
 - 6.6 Québec Central
 - 6.7 Urbanisme et environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.7.1 Formation des membres de CCU
- 6.7.2 Déclaration de compétence en gestion des milieux hydriques
- 6.7.3 PRMHH (Plan régional des milieux humides et hydriques)
- 6.7.4 Pensons nos noyaux villageois
- 6.7.5 Bilan du Forum de novembre – Document de synthèse
- 6.8 Route des plumes
- 6.9 Projets régionaux
 - 6.9.1 À venir, le cas échéant
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Album-souvenir commémoratif – Sainte-Apolline-de-Patton
 - 7.2 Réponse de l'équipe conservatrice du Québec à la résolution de la TREMCA de Chaudière-Appalaches – TET
 - 7.3 Lettre de l'organisme Protection des Appalaches et mobilisation citoyenne – Projet d'Hydro-Québec – Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février 2026
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 mars 2026
 - 8.3 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2025
 - 8.4 Affectation des surplus – Inspection en bâtiment
- 9. PRÉFECTURE
 - 9.1 Poste de préfet.ète
 - 9.1.1 Dépôt de la ou des candidatures reçues
 - 9.1.2 Élection
 - 9.2 Signataires des comptes
 - 9.3 Nomination à l'Alliance de l'énergie de l'Est
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. VARIA OUVERT
 - 11.1 Programme de rachat d'armes à feu
 - 11.2 Mobilisation citoyenne - Maison des aînés
 - 11.3 Formation éthique et déontologie
 - 11.4 Discussion sur la requalification des équipements des pompiers
 - 11.5 Calendrier de la collecte des matières non recyclables (déchets)
 - 11.6 Changement d'heure
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **3.1 SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026**

2026-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 soit adopté tel que rédigé en y apportant les corrections suivantes :

À la page 7741, au point 6.5.2 Traverse Monk Parc de la Forêt Domaniale, au 2^e considérant, ajouter le mot « sécuritaire » après « circulation » pour lire « afin de rendre le croisement de circulation sécuritaire... »;

À la page 7750, au point 10.1, remplacer le mot « démission » par « démissionne » pour lire « et c'est pourquoi il démissionne... ».

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4. RENCONTRES

- 4.1 Mars 2026 : Alliance de l'énergie de l'Est, CRECA (Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches)
- 4.2 Avril 2026 : Dévoilement Prix du patrimoine 2026 de la MRC, Mme Martine Leullier, directrice, CLD et Mme Caroline Gimbert, directrice, Carrefour Région Montmagny (Carrefour Jeunesse Emploi (CJE))
- 4.3 Mai 2026 : Mme Cynthia Lavoie, directrice, CECM, M. Carl Provencher, évaluateur agréé et Mme Isabelle Normand Communications, MRC

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Résultat ouverture soumission – Refinancement 1 749 000 \$

Voir ci-dessous la lettre du ministre des Finances qui a adjugé l'émission des billets de la Municipalité régionale de comté de Montmagny, au montant de 1 749 000 \$ à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny. Compte tenu que l'émission n'est pas à escompte, le règlement d'emprunt doit être abrogé et il n'est plus requis.

La direction informe le Conseil que, pour 2026, les coûts des intérêts auront un impact significatif sur le budget (\pm 30 000 \$).



Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des billets de la Municipalité régionale de comté de Montmagny, au montant de 1 749 000 \$

Décision n° : MFQ-20260212-AR180-15

ATTENDU QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1065 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité régionale de comté de Montmagny a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 1 749 000 \$, en émettant des billets datés du 20 février 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny a, en vertu de l'article 555 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

ATTENDU QUE, puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

ATTENDU QU' au terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

1 - C.D. DE LA MRC DE MONTMAGNY

88 300 \$	3,71000 %	2027
91 700 \$	3,71000 %	2028
95 300 \$	3,71000 %	2029
98 900 \$	3,71000 %	2030
1 374 800 \$	3,71000 %	2031
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,71000 %	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

88 300 \$	2,80000 %	2027
91 700 \$	3,00000 %	2028
95 300 \$	3,20000 %	2029
98 900 \$	3,35000 %	2030
1 374 800 \$	3,50000 %	2031

Prix : 98,65900 Coût réel : 3,78806 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

88 300 \$	3,85000 %	2027
91 700 \$	3,85000 %	2028
95 300 \$	3,85000 %	2029
98 900 \$	3,85000 %	2030
1 374 800 \$	3,85000 %	2031

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,85000 %


ATTENDU QU'en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY est la plus avantageuse;

IL EST EN CONSÉQUENCE DÉCIDÉ :

QUE, conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 1 749 000 \$ par la Municipalité régionale de comté de Montmagny soit adjugée à CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le 12 février 2026

Le ministre des Finances

Par : 
Mathieu Fleurant
Directeur
Direction du financement à long
terme

300, boulevard Charest Est
Québec, Qc, G1K 3K4
Téléphone : 418 528-8859
municipal@finances.gouv.qc.ca

5.1.2 Avis de motion – Abrogation du Règlement N° 2025-123

AVIS DE MOTION

Je, Gabrielle Brisebois, mairesse de la Ville de Montmagny, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny adoptera, le mardi 14 avril 2026, le « Règlement N° 2026-127 abrogeant le Règlement N° 2025-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et SS. ».


Gabrielle Brisebois

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT N° 2026-127

RÈGLEMENT N° 2026-127 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2025-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 34 980 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU OU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-64 et SS.

Avis de motion :
Adoption :

10 mars 2026
14 avril 2026



No de résolution
ou annotation

2026-XX-XX

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Approbation du ministre : _____

Publication : _____

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge opportun d'abroger le règlement N° 2025-123 intitulé « Règlement N° 125-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et SS. » puisque l'offre retenue a été faite sans escompte;
- CONSIDÉRANT que les dispositions dudit règlement ne sont plus nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR _____
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny décrète ce qui suit :

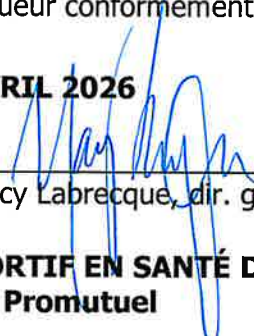
ARTICLE 1: Le Règlement N° 2026-127 porte le titre de « Règlement N° 2026-127 abrogeant le règlement N° 2025-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. »;

ARTICLE 2: Le Règlement N° 2025-123 intitulé « Règlement N° 125-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. » est donc abrogé en totalité;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À MONTMAGNY, CE 14 AVRIL 2026


Chantal Côté, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE **5.2.1 Volet sportif – Entente Promutuel**

Le 4 mars dernier, M. Sylvain Fauchon, codirecteur général de Promutuel, a été rencontré par le CSSCS (DGA et directeur des ressources matérielles) et la MRC (DG et M. Mathieu Sirois du service des communications responsable de la mise à jour du plan de commandites et des plans individuels pour accompagner le comité de travail).

Promutuel a déjà versé 750 000 \$ sur la commandite de 1,5 M\$. Nous avons modifié le projet initial d'entente déjà signée afin de tenir compte de ce versement. Nonobstant ce versement, la MRC et le CSSCS ont tenu une rencontre avec M. Fauchon afin d'expliquer la problématique des versements échelonnés sur 25 ans versus un maximum de paiements comptants. Promutuel va donc étudier la possibilité de faire un versement comptant additionnel sur le solde de 750 000 \$ à recevoir.

Un projet d'entente modifiée a été soumis aux 2 partenaires afin de finaliser le dossier compte tenu que le projet est en cours de réalisation.

À SUIVRE!



No de résolution
ou annotation

2026-03-03

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.2.2 Volet sportif – Entente avec le CSSCS pour la contribution du milieu

- CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC de Montmagny et du milieu au projet de Complexe culturel et sportif (volet sportif) doit être consignée dans une entente afin que le CSSCS puisse déposer le tout auprès du ministère de l'Éducation pour l'avancement du projet et aussi confirmer les contributions du milieu;
- CONSIDÉRANT le projet d'entente convenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise la signature de l'entente par la préfet, Mme Chantal Côté, et la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.2.3 Adoption du Règlement d'emprunt N° 2026-126 décrétant une dépense n'excédant pas 7 825 000 \$ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de Complexe culturel et sportif du CSSCS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT N° 2026-126

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2026-126 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 7 825 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA CONTRIBUTION À LA CONSTRUCTION DU PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF DU CSSCS

Avis de motion :	10 février 2026
Adoption :	10 mars 2026
Approbation du ministre et entrée en vigueur :	_____
Publication :	_____

- CONSIDÉRANT que le projet de Complexe culturel et sportif a fait l'objet d'une concertation de plusieurs partenaires du milieu, qu'il est porté collectivement par la région, mais que le CSSCS est l'organisme identifié pour la construction du projet puisqu'il sera le propriétaire de la nouvelle infrastructure et lequel vise à améliorer les infrastructures sportives, scolaires et communautaires de la région;
- CONSIDÉRANT également le projet de réaménagement de la Salle Edwin-Bélanger;
- CONSIDÉRANT que le financement provient de diverses sources, incluant des contributions du Programme G. du Québec et du PQI, ainsi qu'un emprunt à long terme des municipalités limité à une mise de fonds de 7 825 000 \$ pour un projet estimé à un maximum de 71 459 162 \$;
- CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 10 février 2026;



N^o 2026-03-04
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil adopte le règlement N^o 2026-126 et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme pour la contribution du milieu municipal au projet de Complexe culturel et sportif.

Pour le volet sportif, le projet inclut la construction de nouvelles installations (centre aquatique, palestres et salle communautaire) et le réaménagement d'anciennes structures (ancienne palestres et ancienne piscine).

Pour le volet culturel, le projet comprend la mise aux normes et l'agrandissement de la salle de spectacle Edwin-Bélanger.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 825 000 \$ aux fins du présent règlement comme contribution au projet de Complexe culturel et sportif, dont le volet sportif représente un coût estimé à 71 459,162 \$ tel que précisé à l'annexe 1.

ARTICLE 3 : DURÉE DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 825 000 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4 : RÉPARTITION DE LA DÉPENSE D'EMPRUNT

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties, entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, selon le mode de répartition suivant, et tel que montré en annexe 2 pour l'application des critères suivants :

- A) **Contribution de base au projet :** Une somme de 265 000 \$ sera attribuée et répartie entre les cinq (5) municipalités suivantes et qui représente la contribution convenue pour l'utilisation négociée de la piscine actuelle selon le principe d'une infrastructure supramunicipale :

MUNICIPALITES	MONTANT
CAP SAINT-IGNACE	27 000 \$
MONTMAGNY	190 000 \$
SAINT-PIERRE	7 000 \$
SAINT-FRANCOIS	16 500 \$
BERTHIER-SUR-MER	24 500 \$
ISLE-AUX-GRUES	0
TOTAL	265 000 \$

- B) Une somme de cinquante pour cent (50 %) du solde des dépenses engagées relativement au remboursement des intérêts et en capital des échéances annuelles de l'emprunt, moins le montant de base de 265 000 \$ (identifié à A), est répartie entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, selon la RFU, pondérée de la façon suivante et comme identifiée sur le tableau suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- La RFU des 4 municipalités (bleu) du Bloc 3 est divisée par 3
- La RFU des 4 municipalités (beige) du Bloc 2 est divisée par 2
- La RFU des 6 municipalités (ville+vert) du Bloc 1

MUNICIPALITES	CODE	FACTEUR COMPAR. (administra.)	RICHESSSE FONCIERE UNIFORMISEE 2026	% RFU total
SAINT-JUST	18005	0,99	80 092 922	2,04%
LAC-FRONTIERE	18010	1,10	42 966 400	1,09%
SAINT-FABIEN	18015	1,00	186 563 681	4,23%
SAINTE-LUCIE	18020	1,12	48 910 266	1,24%
SAINTE-APOLLINE	18025	1,00	112 900 161	2,87%
SAINT-PAUL	18030	1,00	182 148 465	4,63%
SAINTE-EUPHEMIE	18035	1,00	56 500 323	1,44%
N.-D.-DU-ROSAIRE	18040	1,01	103 572 603	2,63%
CAP SAINT-IGNACE	18045	1,04	465 849 856	11,84%
MONTMAGNY	18050	1,11	1 688 330 211	42,92%
SAINT-PIERRE	18055	1,00	247 564 651	6,29%
SAINT-FRANCOIS	18060	1,18	274 940 002	6,99%
BERTHIER-SUR-MER	18065	1,19	391 618 184	9,96%
ISLE-AUX-GRUES	18070	1,08	71 477 000	1,82%
TOTAL			3 933 434 721	100,00%

C) Une somme de cinquante pour cent (50 %) du solde des dépenses engagées relativement au remboursement des intérêts et en capital des échéances annuelles de l'emprunt, moins le montant de base de 265 000 \$ (identifié à A), est répartie entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, selon la POPULATION, pondérée de la façon suivante et comme identifiée sur le tableau suivant :

- La POPULATION des 4 municipalités (bleu) du Bloc 3 est divisée par 3
- La POPULATION des 4 municipalités (beige) du Bloc 2 est divisée par 2
- La POPULATION des 6 municipalités (Ville+vert) du Bloc 1

MUNICIPALITES	CODE	Population 2026
SAINT-JUST	18005	637
LAC-FRONTIERE	18010	185
SAINT-FABIEN	18015	1 023
SAINTE-LUCIE	18020	291
SAINTE-APOLLINE	18025	543
SAINT-PAUL	18030	806
SAINTE-EUPHEMIE	18035	349
N.-D.-DU-ROSAIRE	18040	423
CAP SAINT-IGNACE	18045	3 072
MONTMAGNY	18050	11 319
SAINT-PIERRE	18055	847
SAINT-FRANCOIS	18060	1 547
BERTHIER-SUR-MER	18065	1 818
ISLE-AUX-GRUES	18070	109
TOTAL		22 969

Il est à noter que les données pour la POPULATION et pour la RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU) seront mises à jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

avec les données les plus récentes disponibles au 1^{er} janvier de chaque année où une dépense sera à assumer en lien avec le présent règlement.

ARTICLE 5 : AFFECTATION AUTORISÉE SI DÉPENSES MOINS ÉLEVÉES

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : FRAIS D'ENTRETIEN À 50 % SELON UNE ENTENTE À INTERVENIR

Le Conseil reconnaît qu'il contribuera également à l'entretien du Complexe culturel et sportif (volet sportif) pour un montant maximal de 50 % des dépenses annuelles d'entretien selon une entente à intervenir, entre la MRC et le CSSCS, lorsque le bâtiment sera effectivement construit et que les frais d'entretien pourront être estimés au réel.

Ces frais ont été évalués à l'aide du rapport préparé en 2020 par la firme comptable Mallette, joint en annexe 2, et dont les frais à 100 % étaient évalués à 493 319 \$. Ceux-ci ont été indexés à 571 078 \$ et les frais attribuables à la MRC ont été estimés à 285 539 \$ (part à 50 %). Ces frais seront payables annuellement pendant une période de vingt-cinq (25) ans et la MRC procédera par une entente spécifique à ce sujet. Ces frais ne sont pas inclus dans l'emprunt.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT ABROGÉ


Le présent règlement abroge et remplace le « Règlement d'emprunt No 2025-120 décrétant une dépense n'excédant pas 6 825 000 \$ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de complexe culturel et sportif du CSSCS », portant sur le même sujet.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À MONTMAGNY CE 10 MARS 2026

ADOPTÉ


Chantal Côté, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et
gref.-trés.

5.2.4 Dossier commandites

Le comité formé pour réviser le plan de commandites a revu les éléments pouvant effectivement être commandités à la suite des plans et devis du volet sportif et du plan découlant de la réalisation du PFT du volet culturel.

Le comité travaille à former un « Cabinet de campagne » en prévision du lancement de la campagne de levée de fonds qui sera lancée prochainement. Ce cabinet sera formé de représentants des 3 commanditaires majeurs, mais aussi d'autres personnes ayant des réseaux importants afin d'aider aux référencements de commanditaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Pour le lancement de la levée de fonds, un calendrier sera transmis sous peu aux membres du Conseil ainsi qu'une invitation à ce sujet, après validation par le Cabinet de campagne.

5.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR 2 (NOUVEAU)

5.3.1 Adoption du Cadre d'intervention

- CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser un cadre d'intervention dans le cadre du nouveau FRR volets 2 et 3 – 2025-2030;
- CONSIDÉRANT le cadre réalisé avec les divers services de la MRC;

2026-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le cadre d'intervention de la MRC de Montmagny dans le cadre du FRR volets 2 et 3 - 2025-2030;

QUE celui-ci soit transmis au MAMH pour approbation et que le personnel de la MRC soit autorisé à faire le suivi requis afin d'intégrer les commentaires.

ADOPTÉ

5.4 ANCIEN FRR VOLET 2 – PROJET AFFICHAGE

- CONSIDÉRANT le projet d'affichage d'identification de la MRC (format 8 X 6);



- CONSIDÉRANT les soumissions sur invitation transmises à 2 fournisseurs sur le territoire;

2026-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise la réalisation de 8 affiches, pour être éventuellement installées aux 8 entrées identifiées sur le plan déposé par la direction, à l'entreprise Les Enseignes PALA pour la somme de 90 800,00 \$, plus les taxes, soit pour une somme totale de 104 397,30 \$;

QUE les options 3D et panneau additionnel à l'endos avec l'inscription « AU REVOIR » soient retenues;

QUE les affiches soient entreposées chez Bo.Mont Expert pour une somme de 4 000,00 \$, plus les taxes, soit pour une somme totale de 4 599,00 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.5 SCRSI2

5.5.1 Plan de travail – État d'avancement

Voici l'état d'avancement à jour :

¶



Révision du SCR ¶

Dans le tableau la progression a été ajoutée au niveau du programme de prévention. Dans les deux dernières semaines, il y a eu rencontre avec le service régional de prévention afin d'harmoniser ce qui était nécessaire pour que le contenu soit en adéquation avec ce qui est arrêté comme action au projet de SCR Révisé et ce qui est actuellement effectué sur le terrain. ¶

Une invitation de rencontre sera envoyée au comité de sécurité incendie ce vendredi pour une rencontre afin de présenter l'ensemble des programmes. Par la suite ceux-ci seront présentés au Service de sécurité incendie via un comité technique. ¶

Le 25 février une rencontre d'étape a eu lieu avec notre conseillère en sécurité incendie du Ministère. Les éléments d'intérêt de la rencontre à vous partager, les programmes ne seront pas à être adoptés sous forme de résolution par les municipalités et il est important que le contenu de notre document « SCR Révisé » ne soit pas modifié outre le fait d'adapter le texte pour qu'ils se lisent en considérant qu'au moment où il est déposé les programmes sont en vigueur. Si les actions écrites à l'intérieur sont modifiées, il faut recommencer tout le processus de révision. ¶

Notre conseillère nous a aussi demandé de produire un rapport annuel 2024-2025 régional pour tenir compte des nouvelles obligations de la loi révisée en sécurité incendie. ¶

Source: Charles Sauthier - 5 mai 2024



¶



Plan de travail – État d'avancement ¶

Vous trouverez ici une échelle de progression de la rédaction des programmes préalable au dépôt de la révision du SCR. En ce sens. ¶

¶

¶	Recherche, rédaction, mise en page du contenu ¶												Consultation MSP et autre MRC (perspective) ¶			¶	
	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶	¶		¶
Programme – Entretien et évaluation de l'alimentation en eau, Programme régional ¶	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Dépôt au CSJ et aux SSJ ¶
Programme – Entretien véhicules et accessoires, Programme régional ¶	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme – Prévention, Programme régional (incluant les 5 programmes de prévention) ¶	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme – SST et entraînement, Programme régional ¶	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Document SCR révisé en lien avec les nouvelles orientations ¶	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Échelle de pourcentage ¶	0%	X	X	X	25%	X	X	X	50%	X	X	X	75%	X	X	100%	

Notes: L'année 2024 a été lancée avec un objectif mesuré d'atteindre 100% de ce tableau dans le premier trimestre de 2026. ¶



¶



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.5.2 Vision MEC Service incendie

Tel que convenu, une mise à jour des représentants a été effectuée et voici les représentants délégués par chacune des municipalités :

Résolutions d'intérêts - Analyse régionale

Détail des résolutions

Réflexion toutes les municipalités ensemble		
Municipalité	Date et numéro de la résolution	Représentant désigné
Saint-Just-de-Bretenières	4 février 2026 #36-02-2026	Max Laurent Vidal
Lac-Frontière	6 août 2025 #15-08-25	Dany Robert *
Saint-Fabien-de-Panet	2 septembre 2025 #25-09-219	Frédéric Fortier
Sainte-Lucie-de-Beauregard	7 juillet 2025 #2025-07-07/137	Bianca Deschênes
Sainte-Apolline-de-Patton	8 juillet 2025 #11-07-2025	Mathieu Therrien
Saint-Paul-de-Montmagny	4 août 2025 #2025-07-02-09	Mathieu Therrien
Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud	11 juillet 2025 #2025-07-11	Vincent Pelletier
Notre-Dame-du-Rosaire	7 juillet 2025 #2025-07-13	Gervais Landry
Cap-Saint-Ignace	8 juillet 2025 #2025-07-07	Sophie Boucher
Montmagny	15 juillet 2025 #2025-195	Pierre Boucher *
St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud	8 septembre #2025-09-99	Guillaume Guikhard *
St-François-de-la-Riv.-du-Sud	7 juillet 2025 #110-2025	Jonathan Pelletier
Berthier-sur-Mer	7 juillet 2025 #2025-179	Olyvié Martineau
St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	10 juillet 2025 #2025-07-10	François Leclerc

Mise à jour - 5 mars 2026

- * Dany Robert : Responsable temporaire jusqu'au scrutin du 29 mars
- * Montmagny : En attente d'une réponse
- * Saint-Pierre : En attente d'une réponse

5.6 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER - LOCATION

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a des espaces excédentaires à la suite du départ de la Chambre de commerce et d'industrie (CCIM) et de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse (OHMB);
- CONSIDÉRANT la promotion pour recruter de nouveaux clients;

2026-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la direction générale à signer les contrats de location avec les clients.

ADOPTÉ

5.7 ATELIER COLLABORATIF SUR LA GOUVERNANCE MUNICIPALE DE L'IA

DATE, HEURES ET LIEU : 2 avril 2026, de 9 h à 12 h, à la MRC
ORGANISÉ PAR : M. Leandry JIEUTSA doctorant, chaire UNESCO en paysage urbain, Université de Montréal
DURÉE : 3 h

(1 à 3 élus si possible (maire.esse et/ou membre du conseil municipal))

Voici les détails de l'atelier de type » Focus group » :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Atelier participatif sur la gouvernance municipale de l'IA

Durée totale : 3 heures

Public cible : Élus, directions générales, services TI, urbanisme, innovation

Format : Présentiel, travail collaboratif

OBJECTIF DE L'ATELIER : Identifier les mécanismes par lesquels les municipalités peuvent tirer parti de leurs écosystèmes d'innovation pour assurer une gouvernance responsable de l'IA urbaine

1. Comprendre les usages actuels de l'IA dans les municipalités
2. Explorer des trajectoires futures possibles
3. Identifier des leviers concrets pour une gouvernance responsable et partagée

PARTIE 1 : Contexte et enjeux (85 minutes)

1. Accueil et objectifs (10 min). Mot de bienvenue, Présentation rapide du déroulement et tour de table éclair (nom, fonction, un mot sur l'IA)
2. L'IA dans le contexte des municipalités (30 min). Présentation des applications, approches et enjeux liés à l'IA dans les villes dans le monde.
3. L'IA dans les municipalités au Québec : usages, acteurs, risques et impacts (10 min). Présentation par l'animateur des usages courants, des acteurs clés, des enjeux risques et impacts émergents.
4. Discussion ouverte (20 min). Les participants partagent leurs points de vue, questionnements et réflexions sur le contenu de la présentation.
5. Pause 1 : 15 min

PARTIE 2 : Vision prospective (60 minutes)

Cette partie vise à explorer les trajectoires possibles de l'IA municipale. Les participants identifient d'abord les tendances lourdes qui façonnent l'évolution actuelle. Ils construisent ensuite des scénarios alternatifs en identifiant les points de bifurcation, les décisions structurantes et les acteurs clés.

Déroulement : Cette partie se déroule autour d'une grande feuille préparée et est animée par l'animateur. Les participants échangent de leurs idées et les consignent sur la feuille sous forme d'un schéma sous la conduite de l'animateur.

1. Scénario tendanciel (05 min)

L'animateur présente le scénario tendanciel sur une feuille à travers une flèche (court, moyen, long terme) avec ses éléments constitutifs (usages, acteurs, risques et impacts).

2. Scénarios alternatifs (20 min)

Les participants identifient 2 ou 3 bifurcations possibles représentées par une flèche divergente. Pour chaque scénario ils précisent le moment de divergence, les décisions déclencheuses, les acteurs impliqués, les facteurs maîtrisables ou non.

3. Choix stratégique (10 min)

Discussion collective sur la trajectoire souhaitable selon les différentes bifurcations

4. Pause 2 : 15 min

PARTIE 3 : Mécanismes de mise en œuvre par la mise en commun (45 minutes)

À partir des usages et scénarios discutés précédemment, les participants sont invités à identifier les ressources pouvant être mutualisées. Les participants sont divisés en 3 groupes, chacun travaillant sur une catégorie de ressources. Chaque groupe aura un animateur principal pour structurer les discussions à partir des questions ci-dessous.

1. Discussions de groupes (20 min)

Groupe 1 : Ressources technologiques (Données, infrastructures, modèles, outils)

Questions ouvertes :

- Comment les données les infrastructure (serveurs, infonuagique, logiciels) sont mobilisés dans les et gérés dans les projets d'IA actuellement ?
- Quelles composantes pourraient être partagées avec d'autres municipalités et pourquoi ?
- Quelles sont les éléments qui pourraient faciliter ou limiter cette mise en commun et quels leviers actionner ?

Groupe 2 : Ressources économiques

Questions ouvertes :

- Comment les projets d'IA sont-ils financés ?
- Quels mécanismes financiers pourraient être partagés et pourquoi ?
- Quelles sont les éléments qui pourraient faciliter ou limiter cette mise en commun et quels leviers actionner ?

Groupe 3 : Ressources cognitives (Expertise, personnel, régulations, normes, mécanismes de contrôle)

Questions ouvertes :

- Quelles sont les ressources cognitives mobilisé actuellement en matière d'IA ?
- Quels compétences, savoirs, normes ou mécanismes pourraient être mutualisés et pourquoi ?
- Quelles sont les éléments qui pourraient faciliter ou limiter cette mise en commun et quels leviers actionner ?

2. Mise en commun (20 minutes)

Chaque groupe présente ses résultats et ils sont discutés avec les autres.

PARTIE 4 : Conclusion et remerciements (5 minutes)

5.8 CSSCS – PLAN TRIENNAL 2026-2027 ET SUIVANTES – REPORT DE LA RENCONTRE DE MARS 2026 À UNE DATE ULTÉRIEURE

APPUI AU PROJET DE REDÉCOUPAGE DU BASSIN SCOLAIRE- ÉCOLE INTÉGRÉE SAINT-PAUL - SAINTE-APOLLINE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école intégrée Saint-Paul - Sainte-Apolline a formulé une demande de redécoupage du bassin scolaire auprès du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que ce redécoupage vise à mieux répondre aux réalités territoriales actuelles et à assurer la pérennité des services éducatifs dans la région;
- CONSIDÉRANT que le maintien de services éducatifs de proximité contribue à la vitalité des municipalités, à la rétention des familles et à la stabilité des milieux de vie;
- CONSIDÉRANT que les décisions relatives à l'organisation scolaire ont des impacts directs sur le développement et l'occupation dynamique du territoire;
- CONSIDÉRANT qu'une position concertée des municipalités concernées est de nature à démontrer l'importance de cet enjeu auprès des instances décisionnelles;

2026-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande de redécoupage du bassin scolaire présentée par le conseil d'établissement de l'école intégrée Saint-Paul - Sainte-Apolline au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, au Conseil d'établissement de l'école intégrée Saint-Paul - Sainte-Apolline et au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

5.9 PREMIERS RÉPONDANTS

Dépôt aux membres du Conseil de la lettre de la FQM nous informant de la prise de position dans ce dossier à la suite de l'échec des négociations avec l'appareil gouvernemental.

Le dossier a été discuté en 2025 à la MRC de Nouvelle-Beauce (les autres MRC mentionnent ne pas avoir été interpellées par leurs municipalités locales à ce sujet), et la directrice générale mentionne qu'ils ont pris collectivement la décision de ne pas signer l'entente. La lettre a été transmise aux municipalités locales pour information.

La MRC a demandé une rencontre avec le CISSS-CA afin de présenter les résultats de mise en place du déploiement dynamique sur le territoire centre et sud (en remplacement des horaires à faction) pour information. Nous allons également ajouter ce sujet pour discussion.

5.10 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) – APPROBATION SOUS-TRAITANCE

- CONSIDÉRANT le contrat octroyé à RICOVA pour la collecte et le transport des matières recyclables Lot 2 – Conteneurs;
- CONSIDÉRANT que le soumissionnaire nous a informés qu'il souhaitait donner en sous-traitance le contrat à Les Concassés du Cap pour 2026;

2026-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC informe le soumissionnaire RICOVA que la MRC de Montmagny accepte que le lot 2 – Conteneurs soit donné en sous-traitance à Les Concassés du Cap pour 2026.

ADOPTÉ

5.11 NOTE D'INFORMATION – CALENDRIER DES EXERCICES PAC POUR L'ANNÉE 2026-2027

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) nous informe du calendrier annuel pour le lancement des appels de propositions pour la prochaine année financière (2026-2027).

La MRC, via le service de développement économique, entend déposer une demande à l'appel à projets du 15 mai prochain pour début le 1^{er} août.

5.12 STATISTIQUES NUMÉRIQUES 2025

Les statistiques numériques de la MRC pour 2025 ont été déposées aux membres du Conseil.

En mai 2025, la coordonnatrice des communications viendra présenter les services offerts à vos municipalités et aussi donner un atelier « MÉDIA 101 » afin de vous donner des outils sur la façon de réagir en cas d'incident(s) médiatique(s) et/ou si vous êtes interpellés par les médias (formation volontaire de votre part si ça vous intéresse).

Au cours des prochaines semaines, quelques rapports de l'année 2025 seront disponibles. Le prochain sera en provenance du service de la gestion des matières résiduelles.

5.13 NOMINATION AU CA DE L'OFFICE D'HABITATION MONTMAGNY-BELLECHASSE (OHMB)

- CONSIDÉRANT la demande du directeur général de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse (OHMB), M. Daniel Guillemette, nous avisant que l'organisme est à mettre en place le conseil d'administration permanent de l'OHMB;
- CONSIDÉRANT le désir de Mme Gabrielle Brisebois, représentante actuelle du secteur de la MRC et présidente du conseil d'administration de l'OHMB, de faire un autre mandat;

2026-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC nomme Mme Gabrielle Brisebois pour représenter la MRC et siéger au conseil d'administration de l'OHMB.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage récréation commerciale intérieure dans la zone CcM-29 et de modifier la définition de l'usage des articles 4.6.2.2 et 4.6.2.10

- CONSIDÉRANT la réception du projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage récréation commerciale intérieure dans la zone CcM-29 et de modifier la définition de l'usage des articles 4.6.2.2 et 4.6.2.10;



2026-03-11
N° de décision
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage récréation commerciale intérieure dans la zone CcM-29 et de modifier la définition de l'usage des articles 4.6.2.2 et 4.6.2.10 de la Ville de Montmagny est conforme au schéma d'aménagement et de développement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100.

ADOPTÉ

6.1.2 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage « Restauration » dans la zone CcM-4

- CONSIDÉRANT la réception du projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'autoriser l'usage « Restauration » dans la zone CcM-4;

2026-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « Restauration » dans la zone CcM-4 de la Ville de Montmagny est conforme au schéma d'aménagement et de développement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100.

ADOPTÉ

6.1.3 Sainte-Lucie de Beauregard - Règlement de citation de l'église N° 206-2024

- CONSIDÉRANT la réception, par la MRC de Montmagny, du règlement adopté par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard visant la citation de l'église située au cœur du village;
- CONSIDÉRANT que cette église constitue un immeuble d'intérêt significatif pour la Municipalité et qu'elle représente un élément important du paysage bâti, de l'histoire et de l'identité du milieu;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard est actuellement engagée dans des démarches visant la requalification de ce bâtiment ainsi que la recherche d'une nouvelle vocation permettant d'assurer sa pérennité et sa mise en valeur;
- CONSIDÉRANT que la citation de cet immeuble constitue un outil de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti permettant d'encadrer les interventions futures tout en favorisant la conservation des caractéristiques architecturales et historiques du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans une volonté municipale de préserver les éléments significatifs du patrimoine local et de soutenir la vitalité du cœur villageois;



No de résolution
ou annotation

2026-03-13

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny doit analyser la conformité de ce règlement au Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'au document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le règlement de citation N° 206-2024 adopté par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour l'église située au coeur du village est conforme au schéma d'aménagement et de développement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour le règlement de citation de l'église située au coeur du village.

ADOPTÉ

6.1.4 Ville de Montmagny - Projet particulier 212-214 avenue Roy

- CONSIDÉRANT la possibilité d'analyser des projets particuliers sur le territoire de la Ville de Montmagny via le programme PPCMOI;
- CONSIDÉRANT l'adoption par la Ville de Montmagny de la résolution no 2026-059 prévoyant, sous certaines conditions, l'aménagement d'un centre de santé dans un bâtiment accessoire au 212-214 avenue Roy à Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet autorisé par la Ville de Montmagny via le programme PPCMOI pour l'aménagement, à certaines conditions, d'un centre de santé dans un bâtiment accessoire au 212-214 avenue Roy à Montmagny est conforme au schéma d'aménagement et de développement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet correspondant à la résolution no 2026-059.

ADOPTÉ

6.2 CULTURE ET PATRIMOINE

6.2.1 Programme d'ententes en patrimoine (PEP) – Demande supplémentaire

- CONSIDÉRANT que dans une proposition financière datée du 13 janvier 2026 et un courriel transmis le 14 janvier 2026, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a proposé à la MRC de Montmagny une aide financière de 742 800 \$ dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) qui est répartie de la façon suivante :
 - o 147 000 \$ (volet 1 : analyse stratigraphique et inventaire archéologique à la Pointe aux Oies et inventaire du patrimoine immobilier, rapport et diffusion);
 - o 97 800 \$ (volet 2 : embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier sur 2 ans);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 30 000 \$ (volet 4.1 : Programme d'aide financière à la restauration de biens mobiliers et immobiliers de propriétés privées – Ville de Montmagny);
 - et 468 000 \$ (volet 4.2 : Restauration de l'Ancien presbytère Saint-François-de-Sales (Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud);
- CONSIDÉRANT que le 20 janvier 2026, la MRC de Montmagny s'est engagée à déposer dans le Programme d'ententes en patrimoine (PEP) une demande d'aide financière de 742 800 \$ et à y investir une somme de 495 200 \$ sur un exercice financier du Ministère de trois années;
 - CONSIDÉRANT que dans une proposition financière datée du 17 février 2026, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a proposé à la MRC de Montmagny une aide financière **additionnelle** de 107 000 \$ dans le cadre du sous-volet 4.2 du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour la restauration de l'Ancien couvent de la Congrégation de Notre-Dame situé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;
 - CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP), l'investissement du ministère de la Culture et des Communications est à la hauteur de 60 % (pour les MRC avec IVÉ négatif) contre 40 % du milieu;
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny doit soumettre d'ici le 31 mars 2026 une demande d'aide financière finale au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) comprenant le dépôt d'une résolution sur la demande et le mandataire;

2026-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose, dans le Programme d'ententes en patrimoine (PEP), une demande d'aide financière **qui totalise** 849 800 \$ (**incluant** 107 000 \$ pour l'Ancien couvent de la Congrégation de Notre-Dame situé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud) et s'engage à y investir une somme **totale** de 566 533 \$ (**incluant** 71 333 \$ pour l'Ancien couvent de la Congrégation de Notre-Dame), et ce, sur un exercice financier du Ministère de trois années.

ADOPTÉ

6.2.2 Inventaire bâtiments patrimoniaux – Ville de Montmagny

Patrimoine – Adoption d'un inventaire existant du patrimoine bâti de la Ville de Montmagny

- CONSIDÉRANT l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), une municipalité régionale de comté (MRC) doit adopter, d'ici le 1^{er} avril 2026, et mettre à jour périodiquement, un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;
- CONSIDÉRANT l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), une municipalité locale peut contribuer à la connaissance du patrimoine culturel en réalisant des inventaires de ce patrimoine situé sur son territoire ou qui y est relié et informer la municipalité régionale de comté des immeubles qu'elle a inventoriés;
- CONSIDÉRANT qu'à tout moment avant cette date, un inventaire peut être adopté pour une partie du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie du territoire visée;

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a procédé à la réalisation d'un inventaire architectural de son patrimoine bâti en 1998 et en 2000, et a réalisé une mise à jour en 2009;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a retenu de son inventaire les bâtiments ayant une valeur patrimoniale supérieure, exceptionnelle ou ayant un intérêt particulier sur son territoire, le tout étant présenté à l'annexe A de la présente résolution;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est en processus d'élaboration et de mise à jour d'un inventaire du patrimoine bâti à l'échelle du territoire, et que le préinventaire de la Ville de Montmagny sera mis à jour;

2026-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte officiellement le préinventaire du patrimoine bâti de la Ville de Montmagny réalisé en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le tout en attendant la mise à jour officielle de l'inventaire;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à tenir cet inventaire à jour, conformément aux dispositions législatives, et à intégrer les nouvelles données pertinentes qui pourraient être recueillies au fil des années;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉ

Annexe A - Pré-inventaire - Villa de Montmagny

Inventaire 1998				Inventaire mai 2009		
no. Fiche	Année Inv.	Numéro civique	Adresse	Valeur patrimoniale	Date mai	Valeur patrimoniale
2	1998	150 et 152	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Supérieure	2009	Exceptionnelle
7	1998	138	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
8	1998	134	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Intéressante	2009	Supérieure
9	1998	127	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Intéressante		
11	1998	108	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Supérieure	2009	Supérieure
12	1998	96	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
13	1998	88 et 88	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Supérieure	2009	Supérieure
19	1998	22	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
21	1998	2	rue Saint-Jean-Baptiste Ouest	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
23	1998	5	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Supérieure	2009	Supérieure
24	1998	10	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
26	1998	37	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Supérieure	2009	Supérieure
29	1998	52	avenue Saint-Flavien	Supérieure	2009	Supérieure
32	1998	68	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Supérieure	2009	Supérieure
33	1998	93	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Supérieure	2009	Supérieure
34	1998	100	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Exceptionnelle	2009	Supérieure
38	1998	37	avenue Sainte-Marie	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
40	1998	135	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Supérieure	2009	Supérieure
41	1998	32 et 36	avenue de l'Église	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
43	1998	140 et 142	rue Saint-Jean-Baptiste Est	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
44	1998	146	avenue de l'Église	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
46	1998	74	rue Saint-Étienne	Supérieure	2009	Supérieure
51	1998	34	avenue Sainte-Marie	Supérieure	2009	Exceptionnelle
55	1998	36	rue Saint-Augustin	Supérieure	2009	Supérieure
62	1998	25	rue du Palais de Justice	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
67	1998	78 et 77	avenue de la Gare	Supérieure	2009	Supérieure
68	1998	86 et 88	rue Saint-Thomas	Supérieure	2009	Supérieure
69	1998	90 et 90-A	rue Saint-Thomas	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
71	1998	110	rue Saint-Thomas	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
74	1998	83	rue Saint-Louis	Supérieure	2009	Supérieure
75	1998	85	rue Saint-Louis	Supérieure	2009	Supérieure
81	1998	131, 133 et 135	rue Saint-Louis	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
86	1998	194	avenue de la Gare	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

87	1898	186 et 195-A	avenue de la Gare	Supérieure	2009	Supérieure
88	1898	4	rue de la Station	Supérieure	2009	Supérieure
89	1898	223	avenue Collin	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
90	1898	130	rue Saint-Joseph	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
91	1898	137	rue Saint-Joseph	Supérieure	2009	Supérieure
92	1898	131	rue Saint-Joseph	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
93	1898	197	rue Saint-Joseph	Supérieure	2009	Supérieure
94	1898	197	avenue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
106	1898	220 et 222	boulevard Taché Est	Supérieure	2009	Supérieure
107	1898	64	avenue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
108	1898	62	avenue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
109	1898	61	avenue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
110	1898	185	rue Couillard	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
112	1898	65	avenue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
114	1898	73	avenue des Érables	Supérieure	2009	Supérieure
120	1898	187	rue Saint-Louis	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
122	1898	201	rue Saint-Louis	Supérieure	2009	Supérieure
123	1898	229	boulevard Taché Est	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
124	1898	5	rue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
125	1898	6	rue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
128	1898	22 et 24	avenue des Érables	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
129	1898	304	rue de Beauport-Brodeur	Supérieure	2009	Supérieure
131	1898	7	avenue des Érables	Supérieure	2009	Supérieure
132	1898	301	boulevard Taché Est	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
135	1898	331	boulevard Taché Est	Supérieure	2009	Supérieure
139	1898	347	boulevard Taché Est	Intéressante	2009	Supérieure
144	1898	10	avenue Saint-Martin	Supérieure	2009	Supérieure
147	1898	277	rue Saint-Étienne	Supérieure	2009	Supérieure
148	1898	285	rue Saint-Étienne	Exceptionnelle	2009	Supérieure
150	1898	285	rue Saint-Étienne	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
151	1898	282	rue Saint-Étienne	Supérieure	2009	Supérieure
153	1898	289 et 249-A	rue Saint-Étienne	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
157	1898	218	rue Saint-Étienne	Supérieure	2009	Supérieure
160	1898	191	rue Saint-Étienne	Supérieure	2009	Supérieure
162	1898	200	avenue Louise	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
163	1898	189	rue Saint-Étienne	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle

Annexe A, Pré-Inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Montmagny, 2026.03.10

164	1898	134	rue Saint-Étienne	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
165	1898	154	rue Saint-Étienne	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
169	1898	128	rue Saint-Pierre	Supérieure	2009	Supérieure
172	1898	123	rue Saint-Pierre	Supérieure	2009	Supérieure
188	1898	395	rue de Beauport-Brodeur	Supérieure	2009	Supérieure
193	1898	322	rue des Cheminots	Supérieure	2009	Supérieure
197	1898	182	avenue Legendre	Supérieure	2009	Supérieure
206	1898	226	avenue Saint-David	Supérieure	2009	Supérieure
211	1898	614	boulevard Taché Est	Supérieure	2009	Supérieure
223	1898	145	montée de la Rivière-du-Sud	Supérieure	2009	Supérieure
225	1898	257	montée de la Rivière-du-Sud	Supérieure	2009	Supérieure
229	1898	115	avenue de la Gare	Intéressante	2009	Supérieure
243	1898	41	rue Fontenac	Supérieure	2009	Supérieure
244	1898	50 et 52	rue Fontenac	Supérieure	2009	Supérieure
245	1898	208	avenue Foy	Supérieure	2009	Supérieure
246	1898	14	rue Lacaille	Supérieure	2009	Supérieure
248	1898	287	boulevard Taché Ouest	Supérieure	2009	Supérieure
249	1898	311 et 313	boulevard Taché Ouest	Supérieure	2009	Exceptionnelle
250	1898	350	boulevard Taché Ouest	Supérieure	2009	Exceptionnelle
251	1898	445	boulevard Taché Ouest	Exceptionnelle	2009	Supérieure
253	1898	475	boulevard Taché Ouest	Supérieure	2009	Supérieure
254	1898	524	boulevard Taché Ouest	Supérieure	2009	Supérieure
259	1898	780	boulevard Taché Ouest	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
260	1898	861	boulevard Taché Ouest	Intéressante	2009	Supérieure
262	1898	901	boulevard Taché Ouest	Intéressante	2009	Supérieure
264	1898	414	chemin du Coléau	Supérieure	2009	Supérieure
273	1898	349	chemin Saint-Léon	Intéressante	2009	Supérieure
275	1898	860	chemin des Cascades	Supérieure	2009	Supérieure
276	1898	449	chemin du Bras-Saint-Nicolas	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
277	1898	453	chemin du Bras-Saint-Nicolas	Supérieure	2009	Supérieure
281	1898	816	chemin des Cascades	Supérieure	2009	Supérieure
282	1898	288	chemin des Cascades	Supérieure	2009	Supérieure
284	1898	220	chemin des Cascades	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
285	1898	393	montée de la Rivière-du-Sud	Exceptionnelle	2009	Exceptionnelle
Aucun	-	379	boulevard Taché Ouest	-	-	-
Aucun	-	251	route de la Normande	-	-	-
Aucun	-	481	chemin du Côté	-	-	-

Annexe A, Pré-Inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Montmagny, 2026.03.10



No de résolution
ou annotation

2026-03-17

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 Réaffectation de fonds – FRR Volet 2

- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par la résolution #2024-03-20, avait octroyé une aide financière au projet #REG-2024-03-02 « Rendez-vous de la ruralité 2025 » et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par la résolution #2023-09-29, avait octroyé une aide financière au projet #REG-2023-08-01 « Transition et développement de la chèvre & le chou » et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réaffecte le montant résiduel de 922,08 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet #REG-2024-03-02 « Rendez-vous de la ruralité 2025 » au FRR-Volet 2 projet affichage;

QUE la MRC de Montmagny réaffecte le montant résiduel de 1 244,63 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet #REG-2023-08-01 « Transition et développement de la chèvre & le chou » à l'enveloppe régionale du FRR-Volet 2;

QUE la MRC de Montmagny réaffecte le montant résiduel de 2 179,92 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet #REG-2023-08-01 « Transition et développement de la chèvre & le chou » au FRR-Volet 2 projet affichage.

ADOPTÉ

6.3.2 Réaffectation de fonds – FRR Volet 4

- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par les résolutions #2024-02-28 et #2024-07-22 (bonification), avait octroyé une aide financière au projet #FRR4-2024-02-3 - Diversification de l'offre d'hébergement et amélioration des services au Centre de Plein Air de Ste-Apolline-de-Patton et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;

2026-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le la MRC de Montmagny réaffecte le montant résiduel de 1 126,60 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet # FRR4-2024-02-3 - Diversification de l'offre d'hébergement et amélioration des services au Centre de Plein Air de Ste-Apolline-de-Patton au FRR-Volet 4.

ADOPTÉ

6.4 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

6.4.1 Projets d'acquisition de connaissances du PADF 2022-2023

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);



No de résolution
ou annotation

2026-03-19

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants, dans le cadre du PADF, pour favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que des propositions de projets d'acquisition de connaissances (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles ont été jugées admissibles par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les montants admissibles dans le cadre du PADF, pour chaque projet décrit à la suite de cette résolution, soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF;

QUE madame Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC, et monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC, soient autorisés à signer les contrats de service avec les mandataires dont les propositions de projets sont décrites à la suite de cette résolution.

Projets d'acquisition de connaissances 2022-2023

No de projet : 4000-2022-01

Titre : Caractérisation de peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches

Mandataire : Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Montant demandé au PADF : 22 000,00 \$

No de projet : 4000-2022-02

Titre : Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

Mandataire : Organisme de bassins versants de la zone du *Chêne (OBV du Chêne)*

Montant demandé au PADF : 13 600,00 \$

ADOPTÉ

6.5 PARC MARIN DU SAGUENAY- SAINT-LAURENT

Voici la réponse reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au sujet du commentaire de la MRC demandant à pouvoir poursuivre les activités de pêche dans l'archipel de l'Isle-aux-Grues et à l'intérieur des limites modifiées du parc marin :

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 

Bonjour,

J'accuse réception de votre avis de conformité.

Merci beaucoup pour votre retour rapide et votre soutien au projet.

Concernant les règles québécoises encadrant la pêche commerciale dans le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, je peux vous rassurer à l'effet que ces règles ne diffèrent pas de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

celles en vigueur à l'extérieur de celui-ci. Si des enjeux de conservation reliés à ces pêches émergent dans le futur, les décisions entourant les approches et mesures de conservation seront prises en collaboration avec les différents intervenants, notamment les pêcheurs concernés.

Bonne fin de journée,

Mathieu St-Onge

Chargé de projet

Direction principale des parcs nationaux

**Sous-ministériat adjoint à la biodiversité, à la faune et aux parcs
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs**

880, chemin Ste-Foy, 2^e étage

Québec (Québec) G1S 4X4

6.6 QUÉBEC CENTRAL

La Fédération québécoise des clubs quad est disposée à signer la préentente pour la gestion et l'aménagement de l'emprise du Québec Central.

On retrouve dans cette préentente les engagements suivants :

Les parties soussignées conviennent de la préentente qui suit :

La MRC de Montmagny s'engage, si nécessaire, à effectuer les démarches pour obtenir l'approbation de la transformation de l'emprise ferroviaire en sentier récréotouristique motorisé auprès de la Commission de la Protection des Terres Agricoles du Québec et, par la suite, s'assurer de la conformité à son schéma d'aménagement.

La MRC de Montmagny s'engage à signer le « bail-type » (équivalent à celui signé par la MRC des Etchemins) qui lui sera proposé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable à des fins d'aménagement d'un sentier récréatif pour l'emprise du Québec Central dans les municipalités de Saint-Just-de-Bretenières et de Lac-Frontière.

La Fédération québécoise des clubs quads s'engage à proposer à la MRC de Montmagny de devenir gestionnaire de l'emprise ferroviaire et de coordonner le développement du projet de sentier récréatif.

La Fédération québécoise des clubs quads s'engage à disposer d'une couverture d'assurance responsabilité civile de 5 M\$ pour ses activités sur l'emprise du Québec Central.

La MRC de Montmagny et la Fédération québécoise des clubs quads s'engagent à développer un mécanisme d'harmonisation des usages afin de permettre des activités compatibles et sécuritaires sur l'emprise (motoneige, chevaux, vélos, randonneurs, traîneau à chiens, fermeture d'une portion de sentier en période de chasse, etc.).

La MRC de Montmagny et la Fédération québécoise des clubs quads reconnaissent le principe de l'utilisateur-payeur pour l'aménagement et l'entretien, tout en respectant les lois en vigueur et la sécurité des usagers.

6.7 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.7.1 Formation des membres de CCU

La formation organisée par la MRC pour les membres de CCU aura lieu le 1^{er} avril au Complexe municipal de Saint-Paul-de-Montminy à 18 h 30.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.7.2 Déclaration de compétence en gestion des milieux hydriques

L'état d'avancement de la réception des résolutions des municipalités sera fait lors de la séance.

6.7.3 PRMHH (Plan régional des milieux humides et hydriques)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la MRC de Montmagny a reçu les rapports d'analyse et commentaires de plusieurs ministères à la suite du dépôt de la version du plan.

Ces analyses comprennent différentes demandes d'ajustements, de précisions et de compléments d'information que la MRC devra intégrer dans la prochaine version du document.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Le Ministère demande à la MRC d'apporter certaines **modifications et reformulations au document**, notamment en ce qui concerne certaines **cartographies et éléments d'analyse**.

Le MELCCFP demande également à la MRC :

- d'**identifier plus clairement les partenaires fauniques régionaux**;
- de **bonifier les références aux enjeux fauniques** dans le document;
- d'intégrer davantage les **éléments fauniques sensibles** dans l'analyse territoriale.

Le Ministère souligne que, bien que certaines stratégies de conservation proposées par la MRC contribuent au maintien d'habitats et d'activités fauniques, ces éléments devraient être plus explicitement documentés et intégrés dans le PRMHH.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Le MAPAQ demande à la MRC de **documenter davantage les répercussions du PRMHH sur le territoire agricole**.

Dans son analyse, le ministère a produit :

- un **bilan des superficies agricoles concernées par le PRMHH**;
- plusieurs **cartographies illustrant les secteurs agricoles touchés**.

Le Ministère demande que ces informations soient **analysées et intégrées au document**, afin de mieux démontrer les impacts potentiels des orientations du PRMHH sur les activités agricoles.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le MAMH invite la MRC à **solliciter le comité d'aménagement de la Conférence administrative régionale (CAR)** afin d'obtenir un avis sur certains éléments du plan.

Le Ministère indique également que plusieurs éléments du PRMHH devront être **pris en considération dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)** afin d'assurer une cohérence entre les différents outils de planification territoriale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Le MRNF adresse à la MRC certaines **questions relatives aux activités minières** présentes ou potentielles sur le territoire.

Le Ministère souhaite notamment que la MRC précise **comment les orientations et mesures proposées dans le PRMHH pourraient interagir avec les activités d'exploration et d'exploitation des ressources minérales.**

La MRC analysera l'ensemble de ces **demandes ministérielles** afin d'apporter les ajustements nécessaires au PRMHH. Les modifications permettront de **bonifier le document et d'assurer sa conformité avec les attentes gouvernementales**, tout en tenant compte des réalités environnementales, agricoles et économiques du territoire.

Un **suivi sera présenté au Conseil des maires** à la suite de l'intégration des commentaires et de la révision du document.

6.7.4 Pensons nos noyaux villageois

Attribution d'un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Vivre en Ville dans le cadre du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) – Subvention du MAMH - PMO 1.4 - Volet 2.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny met en œuvre le Projet « Pensons nos noyaux villageois » soutenu financièrement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) - Subvention du MAMH - PMO 1.4 - Volet 2;
- CONSIDÉRANT que la réalisation de certaines activités prévues au projet « Pensons nos noyaux villageois » nécessite l'expertise spécialisée d'un organisme à but non lucratif reconnu pour sa compétence dans ce domaine;
- CONSIDÉRANT que Vivre en Ville a réalisé, en 2025, des ateliers de formation en urbanisme et en développement des collectivités offerts auprès des professionnels en urbanisme et en développement local des trois MRC partenaires au projet;
- CONSIDÉRANT que pratiquement seul Vivre en Ville peut offrir en 2026, un service d'accompagnement pour la mise en valeur de 6 noyaux villageois répartis dans 3 territoires de MRC, tel que prévu au projet financé par le MAMH;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (ou l'article équivalent dans le *Code municipal du Québec*, selon le cas), un organisme à but non lucratif peut obtenir un contrat de gré à gré lorsqu'il est le seul à offrir les services spécialisés requis pour le projet;
- CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Vivre en Ville a démontré sa capacité et son expérience à réaliser les mandats requis dans le cadre de projet similaire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny dispose des sommes nécessaires à même le budget attribué au projet « Pensons nos noyaux villageois »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2026-03-20

QUE la MRC de Montmagny attribue un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif **Vivre en Ville** pour la réalisation des activités prévues



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

dans le cadre du projet « Pensons nos noyaux villageois », pour un montant total de **138 000 \$**;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.7.5 Bilan du Forum de novembre – Document de synthèse

À la suite du Forum tenu en novembre dernier, un document de synthèse a été produit afin de regrouper les principaux constats, idées et orientations qui ont émergé lors des échanges entre les participants.

Ce forum a permis de rassembler plusieurs acteurs du territoire, notamment des élus municipaux, des représentants d'organismes, des partenaires institutionnels ainsi que différents intervenants impliqués dans le développement et l'aménagement du territoire. Les discussions ont porté sur divers enjeux liés au développement du territoire, à la planification et aux perspectives d'avenir de la MRC.

Le document de synthèse présente :

- les **principaux constats issus des ateliers et des discussions**;
- les **enjeux prioritaires identifiés par les participants**;
- les **pistes d'action et orientations proposées** pour les prochaines étapes.

Ce document constitue un outil de référence pour la MRC dans la poursuite de ses travaux de planification et permettra d'alimenter différentes démarches en cours, notamment celles liées à l'aménagement du territoire et aux projets structurants de la MRC.

6.8 ROUTES DES PLUMES

Le document descriptif de la route des plumes « version téléphone intelligent » a été remis aux membres du Conseil.

6.9 PROJETS RÉGIONAUX

6.9.1 À venir, le cas échéant

7. CORRESPONDANCE

7.1 ALBUM-SOUVENIR COMMÉMORATIF – SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

CONSIDÉRANT la lettre reçue du comité de l'album-souvenir de Sainte-Apolline-de-Patton et leur demande de commandite pour souligner le 125^e anniversaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC apporte son soutien à cette activité avec l'option OR au coût de 300 \$ et l'achat d'une édition du livre;

QUE le Conseil de la MRC tienne également sa séance itinérante de juillet 2027 à Sainte-Apolline-de-Patton.

ADOPTÉ

2026-03-21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7.2 RÉPONSE DE L'ÉQUIPE CONSERVATRICE DU QUÉBEC À LA RÉSOLUTION DE LA TREMCA DE CHAUDIÈRE-APPALACHES - TET

Remise aux membres du Conseil de la réponse de l'équipe conservatrice du Québec à la résolution de la TREMCA de Chaudière-Appalaches concernant les travailleurs étrangers temporaires.

7.3 LETTRE DE L'ORGANISME PROTECTION DES APPALACHES ET MOBILISATION CITOYENNE – PROJET HYDRO-QUÉBEC – AXE APPALACHES–BAS-SAINT-LAURENT

Le Conseil prend acte de la lettre de l'organisme « Protection des Appalaches et mobilisation citoyenne » du 6 mars 2026, relativement au projet d'Hydro-Québec – Axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2026

2026-03-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2026 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

3 mars 2026

Liste des paiements émis (du 2026-02-01 au 2026-02-28)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° d'iboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourm.	Nom	Description	Montant
202600152 (I)			2026-02-04	111	TELUS Mobilité	TÉLÉPHONIE TOURISME 24 JANV	88,09 \$
202600153 (I)			2026-02-02	388	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	7 890,87 \$
202600154 (I)			2026-02-02	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ JANVIER 202	2 992,19 \$
202600155 (I)			2026-02-02	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES FE	18 854,80 \$
202600157 (I)			2026-02-05	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	MAJ RÉGLEMENT MUNICIPAL	220,50 \$
202600158 (I)			2026-02-05	39	RAYMOND CHABOT GRANT T HON.	PROF. FIN D'ANNÉE 2025	4 708,80 \$
202600159 (I)			2026-02-05	62	VILLE DE MONTMAGNY	TAXES MUNICIPALES SQ 2026	11 368,00 \$
202600160 (I)			2026-02-05	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE JANVIER 2026	52 032,18 \$
202600181 (I)			2026-02-05	886	MDM PUBLICITE	ROLL-UP NOUVAUX VILLAGEOIS	863,41 \$
202600182 (I)			2026-02-05	988	BISTRO LAFONTAINE	FORMATION DES ÉLUS DÉCEMB	1 873,52 \$
202600183 (I)			2026-02-05	1177	TERRA TERRE SOLUTIONS É	HONORAIRES COORD. PLAN CLU	2 754,30 \$
202600184 (I)			2026-02-05	1529	UNIVERSITÉ DE SHERBROO	PROJET ENVIRONNEMENT PLAN	500,00 \$
202600185 (I)			2026-02-05	1656	BTLP AVOCATS INC.	HON. PROF.	227,54 \$
202600186 (I)			2026-02-05	1885	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	74,00 \$
202600187 (I)			2026-02-05	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES FABLAB MONTMA	144,20 \$
202600188 (I)			2026-02-05	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER PLASTIFICATION	84,87 \$
202600189 (I)			2026-02-05	2140	MARCHÉ ASSELIN & FILS	FORMATION DES ÉLUS 09-01-202	604,33 \$
202600170 (I)			2026-02-05	2573	BUREAUTIQUE INTER-RIVES	CARTOUCHE ENCRE TIMBREUSE	285,60 \$
202600171 (I)			2026-02-05	2723	PRODUITS NOVACO	PRODUITS ENTRETIEN ED. BELA	70,59 \$
202600172 (I)			2026-02-05	2912	PAULY FIT	ANIMATION INTERCULTURELLE	85,00 \$
202600173 (I)			2026-02-05	3081	ISABELLE MATHIEU	ANIMATION I MATHIEU 12-01-202	150,00 \$
202600174 (I)			2026-02-09	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT PSTA 2026	100 000,00 \$
202600175 (I)			2026-02-09	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS FORUM 19-11-2025	5 019,88 \$
202600176 (A)			2026-02-02	1276	GROUPE NEGOTEL INC.	MOIS COURANT TÉLÉPHONIE	418,17 \$
202600177 (A)			2026-02-09	2077	SOC. DE L'ASSURANCE AUT	IMMATRICULATION CAMION MAR	363,30 \$
202600178 (I)			2026-02-12	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	ANNONCES WEB	927,86 \$
202600179 (I)			2026-02-12	62	VILLE DE MONTMAGNY	SERVICE GORECYCLE + BOUES	918,80 \$
202600180 (I)			2026-02-12	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	ALLER-RETOUR K. COUILLARD	76,17 \$
202600181 (I)			2026-02-12	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	COTIS. ANN. C. PLANTE. C. MONTM	1 528,01 \$
202600182 (I)			2026-02-12	343	LES ENTREPRISES JRMORIN	1ER VERS. 50% - DÉNEIGEMENT	8 341,72 \$
202600183 (I)			2026-02-12	606	QUEBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS SQ	422,60 \$
202600184 (I)			2026-02-12	1093	MAHEU & MAHEU	GESTION PARASITAIRE JANV-FÉ	143,15 \$
202600185 (I)			2026-02-12	1125	CREDO	COMPTE DE TAXES 2026	1 731,07 \$
202600186 (I)			2026-02-12	1578	SIMARD, JULIEN	CONCEPTION FEUILLET L'OISEL	97,73 \$
202600187 (I)			2026-02-12	1779	BREBION, ALAIN	ACTIVITÉ INTERCULTURELLE 2.2	50,00 \$
202600188 (I)			2026-02-12	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURE FABLAB	7,40 \$
202600189 (I)			2026-02-12	1968	TERMINIX CANADA	CONTRAT SERVICE PIGEONS 01	489,26 \$
202600190 (I)			2026-02-12	2031	PRORAKO SOLUTIONS WEB	(HEBERGEMENT TAJOB	206,96 \$
202600191 (I)			2026-02-12	2089	ASS. DIRECTIONS DU DÉVEL	COTISATION ANNUELLE 2026	882,31 \$
202600192 (I)			2026-02-12	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES D'URGENCE	1 456,66 \$
202600193 (I)			2026-02-12	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER À PLAHS	157,17 \$
202600194 (I)			2026-02-12	2143	GEOCENTRALIS	FRAIS MODULE ZONAGE MUN. +	5 593,79 \$

Usager: cpmc15

Page 1 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 mars 2026

Liste des paiements émis (du 2026-02-01 au 2026-02-28) Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600194 (I)			2026-02-12	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	14,28 \$
202600196 (I)			2026-02-12	2842	MARCHE J.R.	FORMATION DES ELUS DU 06-02-	517,39 \$
202600197 (I)			2026-02-12	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE RECYCLAGE IAG - FÉ	958,11 \$
202600198 (I)			2026-02-12	3083	PHYSIO ERGO PLUS	ÉVALUATION POSTE DE TRAVAIL	202,50 \$
202600199 (I)			2026-02-10	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT FÉVRIER 2026.	100,84 \$
202600200 (I)			2026-02-05	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 735,42 \$
202600202 (I)			2026-02-09	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	967,48 \$
202600203 (I)			2026-02-09	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	654,76 \$
202600204 (I)			2026-02-05	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	34 353,59 \$
202600205 (I)			2026-02-00	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 608,84 \$
202600207 (I)			2026-02-05	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 060,27 \$
202600208 (I)			2026-02-05	111	TELUS Mobile	CELLULAIRES JANVIER 2026	912,70 \$
202600213 (I)			2026-02-12	457	GAGNE, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 31 JANVIER	50,78 \$
202600214 (I)			2026-02-12	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS AU 7 FÉVRIER 2	26,46 \$
202600215 (I)			2026-02-12	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	216,46 \$
202600216 (I)			2026-02-12	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLAC. AU 31 JANV.2026/MATÉ	99,10 \$
202600217 (I)			2026-02-12	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 17 JANVIER	808,89 \$
202600218 (I)			2026-02-12	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS AU 7 FÉVRIER 2	204,12 \$
202600219 (I)			2026-02-12	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS AU 31 JANVIER	44,58 \$
202600220 (I)			2026-02-12	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	77,39 \$
202600221 (I)			2026-02-12	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS AU 7 FÉVRIER 2	67,44 \$
202600222 (I)			2026-02-12	2929	ÉLYSE MERCIER	DÉPLACEMENTS AU 24 JANVIER	21,88 \$
202600223 (I)			2026-02-12	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	266,54 \$
202600224 (I)			2026-02-12	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	129,97 \$
202600225 (I)			2026-02-12	3020	ALEXANDRA PARÉ	DÉPLACEMENTS AU 31 JANVIER	64,80 \$
202600226 (I)			2026-02-12	3038	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	47,60 \$
202600227 (I)			2026-02-12	3061	HELL, ATTARA	DÉPLACEMENTS AU 31 JANVIER	47,84 \$
202600228 (I)			2026-02-12	3062	BÉLANGER, MARIO	DÉPLACEMENTS AU 7 FÉVRIER 2	21,60 \$
202600231 (I)			2026-02-03	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 30 JANV	5 974,76 \$
202600232 (I)			2026-02-03	480	VISA	VISA D. RACINE AU 30 JANVIER 2	73,60 \$
202600233 (I)			2026-02-17	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT S Q FÉVRIER 20	68,38 \$
202600234 (I)			2026-02-19	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION FONCT. MUN. ET RÔ	5 179,39 \$
202600235 (I)			2026-02-19	56	COMBEO	COTISATION I. TORRES	2 650,17 \$
202600236 (I)			2026-02-19	62	VILLE DE MONTMAGNY	SUBV. PACTE RURAL, 2E VERS.	54 714,76 \$
202600237 (I)			2026-02-19	84	MUN. DE STE-APOLINE-DE-	SUBV. PACTE RURAL, VERS. FIN	15 694,63 \$
202600238 (I)			2026-02-19	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	SUBV. PACTE RURAL, 2E VERS. C	14 937,50 \$
202600239 (I)			2026-02-19	137	AGENCE M.V. FORETS PRIVE	SUBV. PADF, 1ER VERS. MOB. S	19 507,50 \$
202600240 (I)			2026-02-19	172	HOTEL L'OISELIERE	HEBERGEMENT E. GERVAIS-DES	177,31 \$
202600241 (I)			2026-02-19	190	L'ÉPI D'OR - BOULANGERIE P	JOURNÉE DÉCOUVERTE	59,60 \$
202600242 (I)			2026-02-19	006	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ED. BELANGER	113,08 \$
202600243 (I)			2026-02-19	629	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	BANQUE 25 HEURES GRAPHISM	1 437,19 \$
202600244 (I)			2026-02-19	826	CYTECH CORBIN	ENTRETIEN SUR ÉCHANGEUR D'	3 232,02 \$
202600245 (I)			2026-02-19	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	1 023,03 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4

MRC MONTMAGNY

3 mars 2026

Liste des paiements émis (du 2026-02-01 au 2026-02-28) Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600246 (I)			2026-02-19	1236	FERME FORESTIÈRE DU PIN	DÉFI EVEREST ST-VALENTIN EM	40,00 \$
202600247 (I)			2026-02-19	1487	ASS. FORESTIÈRE DES DEU	SUBV. PADF, 1ER VERS. CAMP D	11 250,00 \$
202600248 (I)			2026-02-19	1503	ASS. FORESTIÈRE DU SUD D	SUBV. PADF, 1ER VERS. DIFFUSI	5 175,00 \$
202600249 (I)			2026-02-19	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTELLES D'EAU	58,50 \$
202600250 (I)			2026-02-19	1979	ACCENT MEUBLES	MICRO-ONDES ED. BELANGER	390,88 \$
202600251 (I)			2026-02-19	2086	MONUMENT	HONORAIRE GAGNE TES VACAN	543,26 \$
202600252 (I)			2026-02-19	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER HYG. ED. BÉL	262,46 \$
202600254 (I)			2026-02-19	2723	PRODUITS NOVACO	MANCHES VADROUILLES ED. BÉ	163,73 \$
202600255 (I)			2026-02-19	3084	LEIKA MARKETING INC.	SERVICE PROF. GRAPHISME JAN	1 018,80 \$
202600256 (I)			2026-02-16	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	967,48 \$
202600257 (I)			2026-02-16	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 742,04 \$
202600258 (I)			2026-02-17	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	12 045,43 \$
202600259 (I)			2026-02-16	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	195,98 \$
202600260 (I)			2026-02-17	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	638,48 \$
202600261 (I)			2026-02-17	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	33 753,07 \$
202600264 (I)			2026-02-18	826	CYTECH CORBIN	VÉRIFICATION CLIMATISATION S	176,06 \$
202600265 (I)			2026-02-18	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,38 \$
202600266 (I)			2026-02-18	1832	FOM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 886,06 \$
202600269 (I)			2026-02-26	56	COMBEO	COTISATION F. ROZEFORT	908,30 \$
202600270 (I)			2026-02-26	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	PETIT CARNIVAL LOISIRS	200,00 \$
202600271 (I)			2026-02-26	457	GAGNE, VALÉRIE	DÉPLACEMENT DU 10 FÉVRIER 2	52,38 \$
202600272 (I)			2026-02-26	826	CYTECH CORBIN	TRAVAUX ÉLECTRICITÉ SQ	836,21 \$
202600273 (I)			2026-02-26	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE FÉVRI	15,00 \$
202600274 (I)			2026-02-26	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	166,74 \$
202600275 (I)			2026-02-26	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	COTIS. ANN. À L'OIFQ ET INSC. C	1 184,36 \$
202600276 (I)			2026-02-26	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENT, ACHAT CAFÉ MR	154,56 \$
202600277 (I)			2026-02-26	1858	BOURGEOIS, GENEVIEVE	HONORAIRES TOURISME	2 940,00 \$
202600278 (I)			2026-02-26	1758	8TEM TI	DISQUE DUR MÉDIAS	1 095,48 \$
202600279 (I)			2026-02-26	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	242,04 \$
202600280 (I)			2026-02-26	1963	MARQUIS, FRANCIS	10 FÉVRIER 5 À 7 V. BÉLANGER (23,00 \$
202600281 (I)			2026-02-26	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS ET ACHAT AU 1	67,39 \$
202600282 (I)			2026-02-26	2572	ONGOIBA, AMINATA	DÉPLACEMENTS AU 21 FÉVRIER	11,88 \$
202600283 (I)			2026-02-26	2708	ISABELLE NORMAND	ALLOCATION CELLULAIRE FÉVRI	15,00 \$
202600284 (I)			2026-02-26	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBIERI	PLOMBERIE ED. BELANGER	876,42 \$
202600285 (I)			2026-02-26	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 21 FÉVRIER	85,22 \$
202600287 (I)			2026-02-26	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS AU 21 FÉVRIER	133,69 \$
202600288 (I)			2026-02-26	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	534,06 \$
202600289 (I)			2026-02-26	2865	TORRES, ISABEL	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	96,45 \$
202600290 (I)			2026-02-26	2857	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS AU 21 FÉVRIER	133,92 \$
202600291 (I)			2026-02-26	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	278,38 \$
202600292 (I)			2026-02-26	2994	MARTINE LÉTOURNEAU	DÉPLACEMENT DU 11 FÉVRIER 2	38,88 \$
202600293 (I)			2026-02-26	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	335,78 \$
202600294 (I)			2026-02-26	3007	SOUUCY, ANICK	DÉPLACEMENTS AU 14 FÉVRIER	215,35 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 mars 2026

Liste des paiements émis (du 2026-02-01 au 2026-02-28)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600295 (I)			2026-02-26	3038	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	261,15 \$
202600296 (I)			2026-02-26	3042	KATHÉRY COUILLARD	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	336,13 \$
202600297 (I)			2026-02-26	3062	BÉLANGER, MARIO	DÉPLACEMENTS AU 21 FÉVRIER	59,82 \$
202600298 (I)			2026-02-26	3085	FOLO COMMUNICATIONS	CAPSULES VIDÉOS PROMO	661,11 \$
202600156 (I)	11354		2026-02-05	20	A LA RIVE INC.	PAUSE AM ET DÎNER 23-01-2026	3 471,04 \$
202600253 (I)	11355		2026-02-19	2509	MARCHÉ STE-LUCIE	FORMATION ÉLUS 6 FÉVRIER 20	20,59 \$
202600268 (I)	11356		2026-02-19	2954	SUBV. RÉNO RÉGION		950,00 \$
202600286 (I)	11357		2026-02-26	2788	NASDAQ INC	ABONNEMENT ANNUEL 2026	2 522,10 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

520 198,30 \$

Total des paiements émis

520 198,30 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 148 422,07 \$

Total des dépôts direct 371 776,23 \$


520 198,30 \$

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 520 198,30 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 MARS 2026

Document déposé aux membres du Conseil.

8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Document déposé aux membres du Conseil. Les travaux de fermeture d'année sont complétés à environ 80 %.



No de résolution
ou annotation
2026-03-23

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8.4 AFFECTATION DES SURPLUS – INSPECTION EN BÂTIMENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'utilisation du surplus inspection en bâtiment de 4 724,44 \$ pour l'intégration du module évaluation afin de rendre pleinement fonctionnel l'outil IA (compte de dépenses 02-150-20-690 et compte de surplus inspection intermunicipale 59-131-62-000).

ADOPTÉ

9. PRÉFECTURE

9.1 POSTE DE PRÉFET.ÈTE

9.1.1 Dépôt de la ou des candidatures reçues

À la date limite de réception des candidatures du jeudi 5 mars 2026 à 9 h, une seule candidature a été reçue au poste de préfet, soit celle de Mme Chantal Côté, mairesse de Cap St-Ignace.

9.1.2 Élection

2026-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Chantal Côté soit nommée préfet de la MRC de Montmagny pour un mandat se terminant le 24 novembre 2027.

ADOPTÉ

9.2 SIGNATAIRES DES COMPTES

2026-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Chantal Côté soit ajoutée comme signataire des comptes bancaires de la CD de la MRC de Montmagny en remplacement de M. Frédéric Jean.

ADOPTÉ

9.3 NOMINATION À L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST

2026-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'en remplacement de M. Frédéric Jean, Mme Chantal Côté, membre du Conseil de la MRC de Montmagny, soit nommée à titre d'administratrice de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. jusqu'à sa démission, sa destitution ou son remplacement;

QUE les résolutions de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. et de son commandité, l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., signées par M. Frédéric Jean jusqu'à aujourd'hui soient, par les présentes, confirmées et ratifiées, incluant les résolutions attestant du changement de leur principal établissement ou siège social ainsi que la résolution du 19 février 2026 relative au changement d'un membre du conseil d'administration désigné par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

QUE Mme Chantal Côté reçoive l'autorisation et la directive de finaliser, signer et remettre, pour le compte de la MRC de Montmagny, tous les documents, déclarations, résolutions, autorisations, actes ou autres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

instruments et de prendre toute autre mesure jugée pertinente afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. VARIA OUVERT

11.1 PROGRAMME DE RACHAT D'ARMES À FEU

Les membres du Conseil ont pris acte des documents en lien avec la réglementation et la position de certaines municipalités <https://www.chga.fm/les-maires-de-la-haute-gatineau-unanimes-contre-le-programme-de-rachat-des-armes-a-feu/> .

La MRC a contacté la SQ afin d'avoir plus d'information à ce sujet et le Sgt Gallagher a offert d'organiser une rencontre avec la personne spécialiste de ce dossier à la SQ si c'est le souhait des membres du Conseil.

Compte tenu des commentaires mitigés, du lobbyisme fait, il est convenu de demander au spécialiste de la SQ (via le Sgt Gallagher) de tenir une rencontre (Web) pour ce dossier.

11.2 MOBILISATION CITOYENNE – MAISON DES AÎNÉS

Mme Gabrielle Brisebois, mairesse de la Ville de Montmagny, informe les membres du Conseil de la MRC qu'une mobilisation citoyenne (Ville de Montmagny et comité des usagers) aura lieu le 24 mars 2026 de midi à 14 h pour rappeler au gouvernement du Québec la nécessité de construire une maison des aînés en raison de la vétusté du CHSLD de Montmagny.

C'est un appel à tous à y participer!

11.3 FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Une formation supplémentaire sera offerte, le 13 mars 2026 à 8 h 30 à Saint-Nérée, pour les personnes n'ayant pu suivre celle de la semaine dernière.

11.4 DISCUSSION SUR LA REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE POMPIERS

La MRC fera une vérification en lien avec la requalification passée versus les nouvelles normes en ce qui concerne les équipements des pompiers et les dates d'échéance de qualification. Par exemple, les habits de type « bunker » peuvent-ils être utilisés plus de 10 ans?

11.5 CALENDRIER DE LA COLLECTE DES MATIÈRES NON RECYCLABLES (DÉCHETS)

On rappelle que c'est une décision locale et que le personnel de la MRC peut fournir de l'information sur ces enjeux avec des comparables d'ailleurs pour aider les municipalités à se positionner.

11.6 CHANGEMENT D'HEURE

- CONSIDÉRANT que le changement d'heure (normale/avancée), année après année, suscite des commentaires et des questionnements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que d'autres pays dans le monde et d'autres provinces canadiennes ont finalement statué, de façon définitive, sur l'abolition du changement d'heure deux fois par année;
- CONSIDÉRANT que des études réalisées ont démontré des impacts sur la santé (impact sur le métabolisme);

2026-03-27

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement de statuer définitivement sur le changement d'heure, à l'instar d'autres provinces du Canada qui ont fait un tel choix et d'autres pays ailleurs dans le monde.

ADOPTÉ

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant la levée de l'assemblée, Mme Chantal Côté, nouvelle préfet, remercie les mairesses et maires de leur confiance.

2026-03-28


IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉ



Bruno Gagné, préfet suppléant



Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-trés.

ANNEXE 1 - POINT 5.2.2 -ARTICLE 2 – MONTANT DE L'EMPRUNT

No de résolution
ou annotation



Projet 450K3002 - Complexe culturel et sportif en santé globale

ANNEXE 1

Partenaires financiers	Montants confirmés (\$)	% confirmé	Commentaires	RÉVISÉE
Volet sportif				
Ministère de la Culture et des communications (PARISPA)	20 000 000 \$	20%	Confirmer	
Ministère de l'éducation (PQ)	20 000 000 \$	20%	Confirmer	
Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud	529 182 \$	1%	Confirmer	
MRC de Montmagny	6 225 000 \$		Conce. de la MRC de Montmagny (résolution adoptée et règlement d'emprunt janvier et février 2025)	
Auteurs partenaires	1 775 000 \$	2%	Promoteur 1 500 000\$, avec une paléstre Grosse Duroie Lachance 250 000\$, nouvelle paléstre et nouveau centre aquatique (15% en décharge)	
	48 489 182 \$	63%		48 489 182 \$
Volet Culturelle				
Levée de Fonds	1 505 075 \$	6%	Nécessaire de confirmation pour 570 000\$ (sans utilisation 250 000\$ de subv. les \$150 000, 2 loges \$200 000, Shows pour \$370 000\$)	580 075 \$
				1 000 000 \$
FAIR - MRC de LISLET et DE MONTMAGNY	950 000 \$	4%	En attente de la reconduction en 2025, était confirmé dans la première phase en 2021. Cependant, \$250 000 pour le FFT et il sera remboursé par le MCC dès que le projet est accepté.	950 000 \$
Patrimoine canadien	8 000 000 \$	30%	Suite à la confirmation du MCC, le projet sera déposé à Patrimoine Canada.	2 963 525 \$
Ministère de la Culture et des communications (MCC)	14 500 000 \$	54%	MONTANT RÉSERVÉ. Le dossier doit être déposé par le CSSCS et non les ADLS (à la demande du MCC pour des raisons égrés) pour que le budget soit CONFIRMÉ. Voir procès-verbal du Comité de pilotage.	14 600 000 \$
ADLS (Arts de la Scène Montmagny)	1 000 000 \$	4%	Confirmer	1 000 000 \$
Promulge		0%	Volet sportif et non culturel	
Caisse MRC de Montmagny	250 000 \$	1%		250 000 \$
Fonds du Grand Mouvement	750 000 \$	3%		750 000 \$
	27 038 075 \$	100%		22 000 000 \$
Total	76 489 237 \$			71 489 182 \$

Plan en révision n°1. Les plus autour de 586 075\$. 1 seule ligne, éliminer des corbeilles, à éliminer de 750 à 657, M° de fonds souhaitée par le milieu

À confirmer

Nouveau coût révisé

Attendu par le Fonds: Confirmation de la structure financière

Non confirmé et non déposé ou débute

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ANNEXE 2 - POINT 5.2.2 - ARTICLES 4 – RÉPARTITION DE LA DÉPENSE D'EMPRUNT ET ARTICLE 6 – FRAIS D'ENTRETIEN À 50 % SELON UNE ENTENTE À VENIR

No de résolution
ou annotation



SCÉNARIO RETENU
20M\$ PAIRSIPA + 20M\$ PQI + MILIEU

1. CONTRIBUTION À L'ENTRETIEN À 50% PAR LE MUNICIPAL

786 443 \$ /an pour remboursement capital+intérêts + 50% entretien

MUNICIPALITÉS	COTE	FACTEUR COMPAR (2022-2021)	RICHESSE FONDIÈRE UNIFORMISÉE 2022	% RII	CRITÈRE DE BASE	260722		260722		CONTRIBUTION • 7,8M\$	CONTRIBUTION 6,8M\$	ÉCART	
						% RII	Pourcentage Déduction 2022	%	CONTRIBUTION				
SAINTE-JUSTE	18095	0,99	53 067 199	2,02%	0	0,03%	1 947 \$	223	2 858 \$	4 804 \$	4 214 \$	590 \$	
LAC-FRONTÈRE	18070	1,30	24 685 033	0,94%	0	0,31%	905 \$	58	744 \$	1 650 \$	1 447 \$	203 \$	
SAINTE-FABIEN	18015	1,00	87 139 959	3,31%	0	1,10%	3 796 \$	320	4 702 \$	7 299 \$	6 403 \$	896 \$	
SAINTE-LUCIE	18020	1,12	30 330 907	1,15%	0	0,39%	1 113 \$	87	1 121 \$	2 233 \$	1 959 \$	274 \$	
SAINTE-APOLLINE	18025	1,00	78 704 058	2,99%	0	1,50%	4 420 \$	280	3 433 \$	7 783 \$	6 810 \$	973 \$	
SAINTE-PAUL	18035	1,00	101 512 489	3,88%	0	1,83%	8 588 \$	495	5 101 \$	10 776 \$	9 434 \$	1 322 \$	
SAINTE-EUPHÉMIE	18035	1,00	32 682 388	1,24%	0	0,62%	1 798 \$	168	2 150 \$	3 948 \$	3 463 \$	485 \$	
N. D. DU ROSAIRE	18040	1,01	51 785 290	1,92%	0	0,89%	2 989 \$	202	2 568 \$	5 435 \$	4 768 \$	667 \$	
CAF SAINTE-GRACE	18045	1,04	321 687 764	12,22%	27000	27,000%	35 358 \$	3084	30 370 \$	101 978 \$	92 775 \$	9 203 \$	
MONTMAGNY	18050	1,11	1 210 043 732	45,56%	190 000 \$	19,000%	48 368 \$	33 155 \$	11 074	142 114 \$	465 374 \$	431 486 \$	33 786 \$
SAINTE-PIERRE	18055	1,00	129 289 211	4,91%	7000	7,000%	7 690 \$	4,91%	14 227 \$	920	11 807 \$	29 839 \$	3 193 \$
SAINTE-FRANÇOIS	18060	1,18	195 916 397	7,44%	10500	10,500%	16 500 \$	7,44%	21 589 \$	1635	20 983 \$	33 820 \$	5 222 \$
BERTHIER-SUR-MEUSE	18065	1,19	270 377 310	10,27%	24200	24,200%	24 500 \$	10,27%	29 753 \$	1728	22 176 \$	70 056 \$	6 373 \$
ISLE-AUX-GRUES	18070	1,08	44 568 758	1,69%	0	0	4 904 \$	146	1 874 \$	6 778 \$	5 946 \$	832 \$	
TOTAL			2 631 789 948	100,00%	265 000 \$	265 000 \$	90,02%	260 722 \$	20216	260 722 \$	786 443 \$	722 443 \$	64 000 \$

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny